



## Critères généraux

La pharmacie est un établissement au service du citoyen qui peut jouer un rôle important dans la diffusion d'information sur l'alimentation du bébé, qui peut soutenir les mères qui allaitent dès les premiers jours de vie du nouveau né, en suivant les indications de l'OMS et de l'UNICEF.

L'Organisation mondiale de la Santé affirme que le lait maternel est l'aliment spécifique de l'espèce humaine et recommande « un allaitement exclusif au sein pendant les six premiers mois de la vie; et l'introduction, à l'âge de six mois, d'aliments de complément (solides) sains et satisfaisants sous l'angle nutritionnel, parallèlement à la poursuite de l'allaitement jusqu'à l'âge de deux ans et au-delà », et bien sûr selon la volonté des parents.

L'association nationale "Il Melograno", travaille depuis une trentaine d'années afin de favoriser et soutenir l'allaitement maternel dans la population.

Elle invite les pharmaciens et les professionnels de la santé à promouvoir cet objectif dans leurs établissements, en créant l'**Initiative "Pharmacie Amie de l'Allaitement Maternel"**.

A cet égard, un outil d'évaluation a été réalisé pour garantir la conformité avec le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel (OMS 1981), avec les résolutions ultérieures et avec la démarche de l'Initiative.

La pharmacie intéressée par le label « Amie de l'allaitement » devrait confronter les services qu'elle propose aux critères de l'Initiative qui ont pour objectifs de promouvoir, soutenir et protéger l'allaitement maternel. Il convient de souligner que cette initiative est de plus l'occasion de modifier toutes les pratiques quotidiennes qui entravent et / ou limitent la bonne mise en route et la poursuite de l'allaitement maternel.

Toutes les pharmacies qui décident de s'engager dans la labellisation « Pharmacie Amie de l'Allaitement Maternel » devront refaire tous les trois ans une demande de réévaluation auprès de l'Association Nationale « Il Melograno » (pour l'Italie).

Lorsque la pharmacie estimera avoir atteint tous les standards énoncés dans le document de la démarche, une visite d'évaluation sera programmée, une certification et une affichette « Pharmacie Amie de l'allaitement Maternel » seront délivrées, témoignant de l'adhésion à la charte.

Au moment de la visite d'évaluation les documents suivants doivent être à la disposition de tout le personnel et des mères, comme preuve de l'engagement envers l'allaitement maternel :

- LIGNES DIRECTRICES SUR LA DÉMARCHE POUR TOUT LE PERSONNEL
- CODE INTERNATIONAL DE COMMERCIALISATION DES SUBSTITUTS DU LAIT MATERNEL (1981) ET LES RÉOLUTIONS ULTÉRIEURES
- DOCUMENT EN VERSION INTÉGRALE DE L'INITIATIVE « PHARMACIE AMIE DE L'ALLAITEMENT MATERNEL », COMME INDIQUÉ OMS / UNICEF
- DOCUMENT CONDENSÉ DE L'INITIATIVE « PHARMACIE AMIE DE L'ALLAITEMENT MATERNEL », COMME INDIQUÉ OMS / UNICEF, EXPOSÉ DANS L'OFFICINE
- LA CHARTE D'ENGAGEMENT SIGNÉE PAR LE TITULAIRE DE LA PHARMACIE EXPOSÉE DANS LA PHARMACIE
- LISTE DU PERSONNEL FORMÉ , ET LES ATTESTATIONS DE FORMATION SELON LES RECOMMANDATIONS OMS / UNICEF
- LE PROGRAMME DE FORMATION SUR L'ALLAITEMENT MATERNEL SELON LES INDICATIONS DE L' OMS / UNICEF

Il est souligné que la formation spécifique sur l'allaitement maternel, selon les indications OMS / UNICEF, sera d' environ 15 heures et développera les objectifs de formations suivant :

- **Connaissances théoriques, conformes aux derniers acquis de la recherche :**
  - Anatomie et physiologie de la lactation, composition du lait humain
  - Avantages de l'allaitement maternel et les risques de l'alimentation artificielle
  - Définitions et recommandations de l'OMS / UNICEF
  - Information, orientation des mères pendant la grossesse et après la naissance du bébé
  - Contre-indications et / ou des obstacles à allaiter, indications médicales des préparations pour nourrissons, indications pour la préparation des biberons de lait en poudre
  - Médicaments et allaitement
  - Recueil et conservation du lait maternel: expression manuelle du lait, utilisation du tire-lait, stockage du lait
  - Situations maternelles et néonatales qui peuvent interférer avec la pratique de l'allaitement maternel au sein et comment soutenir les mères pour les surmonter

- Méthodes alternatives d'alimentation
- Accessoires pour l'alimentation : comment et quand utiliser les différents accessoires (par exemple, bouts de sein, coquilles)
- Code international de commercialisation des substituts du lait maternel et résolutions ultérieures
- Initiative « Hôpital ami des bébés" et Initiative Communautaire «Amie des enfants et de l'allaitement maternel » -
- Diverses déclarations nationales et internationales sur la promotion de l'allaitement maternel

• **Les compétences pratiques pour aider les femmes à démarrer et poursuivre l'allaitement maternel:**

- Observation et évaluation de la tétée
  - Recueil de l'histoire individuelle de l'allaitement maternel
- **Counselling** : compétences en communication pour favoriser une relation d'écoute et de soutien auprès des femmes qui souhaitent allaiter